



Faire partir un locataire ?

Par **siger**, le **13/07/2015** à **09:08**

BONJOUR marque de politessernJ'ai un locataire dont le père a décidé de régler que la moitié du loyer car il estime que la superficie est la moitié de celle inscrite sur le contrat de location. Il m'accuse de tous les maux, escalier pas aux normes, mis en danger de la vie d'autrui, pas de DPE alors qu'il le savait dès le départ en me disant qu'on le fera par la suite. Puis, il a refusé le DPE et ne veut pas partir. Ce logement n'est jamais resté un mois sans locataire car il plaît beaucoup. rnJe pense que je suis tombé sur le Rocancourt du Pas de Calais et il doit être un peu pervers sur les bords ? rnJe lui ai envoyé deux recommandés sans réponse. Dois-je maintenant faire appel à un huissier ou quelle serait la procédure la plus rapide pour le faire partir ? rnmerci pour la réponse.

Par **aguesseau**, le **13/07/2015** à **10:10**

bjr,rnvous ne pouvez pas contraindre le locataire de partir avant la fin du bail en respectant les procédures légales indiquées dans le lien ci-dessous:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F929.xhtml>rn

Par **Lag0**, le **13/07/2015** à **14:59**

Bonjour,rnEn revanche, puisqu'il y a impayés, vous pouvez mandater un huissier pour un commandement de payer et sans effet, saisir le juge pour la résiliation du bail.